

**Conférence Générale de l'Organisation des Nations Unies pour le  
développement industriel, neuvième session, Vienne, 3-7 décembre  
2001 (ONUDI)**

Déclaration de la délégation suisse

1173/B

Polit.  
51084

02-1173-B-CON-7

Mesdames et Messieurs les Délégués,

la Suisse souhaiterait féliciter l'ONUDI pour le travail accompli durant l'année 2001. Nous notons avec satisfaction que l'Afrique subsaharienne et les pays les moins avancés continuent de bénéficier de plus de la moitié des programmes intégrés. Il est nécessaire, selon nous, de fournir un appui soutenu à ces pays qui constituent le groupe le plus faible au sein de la communauté internationale; à ce propos, nous estimons positive la contribution de l'ONUDI pour faire avancer le débat sur le thème de la marginalisation. En effet, la nouvelle stratégie intégrée de notre organisation, qui implique une coordination des efforts avec les stratégies et activités des pays partenaires et avec les actions menées par d'autres organisations et donateurs, nous semble très pertinente. Nous apprécions de même l'esprit de dialogue qui caractérise les relations entre les Etats membres et l'administration de l'ONUDI et qui a permis d'étudier en commun la manière d'évaluer l'impact concret des programmes intégrés. En particulier, en ce qui concerne la promotion des investissements, nous sommes d'avis qu'il est nécessaire d'encourager la coopération Sud-Sud et notons avec satisfaction les efforts entrepris par le Centre Asie-Afrique de promotion des investissements et de la technologie pour accroître les liens commerciaux entre les deux continents. Dans le domaine du développement du secteur privé, la Suisse estime que la mise en place d'un cadre cohérent, l'élaboration de stratégies pour les PME, tout comme la mise en place de services d'aide aux entreprises, sont des activités primordiales qui doivent être poursuivies.

Comme vous le savez, notre pays attache une grande importance à un développement industriel durable, respectueux de l'environnement et nous avons notamment apporté une contribution majeure aux programmes des Centres Nationaux pour une production plus propre. Non seulement ces Centres facilitent le transfert de technologies industrielles respectueuses de l'environnement, mais ils favorisent encore la diffusion des conventions environnementales internationales: il est donc important que les agences internationales continuent les efforts d'harmonisation pour ce qui est de l'assistance technique afin d'éviter toute duplication. En particulier, en ce qui concerne la mise en place d'une gestion industrielle axée sur les résultats, je tiens à féliciter l'ONUDI pour les mesures tant internes qu'externes qui ont été adoptées jusqu'ici et qui ont permis l'introduction d'un système intégré de rapport financiers et l'amélioration du système d'indicateurs de performance. En effet, une bonne gestion des aspects liés au renforcement des capacités industrielles, en particulier la technologie et l'investissement, constitue un élément incontournable dans la problématique de la réduction de la pauvreté, aussi il est important que l'ONUDI continue à lui accorder une haute importance. Notre priorité doit être une industrialisation respectueuse de l'environnement et nous continuons de penser qu'il s'agit d'un domaine où l'Organisation détient un fort avantage comparatif et nous approuvons ainsi la volonté d'introduire une approche plus sectorielle dans les Centres Nationaux pour une production plus propre sur une plus large échelle.

Pour terminer, nous aimerions réaffirmer qu'à l'heure de la mondialisation, les pays les moins avancés, confrontés au risque réel de marginalisation, ont besoin plus que jamais d'être soutenus dans leurs efforts pour élargir leurs bases industrielles et mieux participer aux échanges mondiaux.